



Rejet de prélèvement automatique du loyer

Par **Francois25**, le **07/02/2008 à 12:04**

Je suis locataire et en octobre 2007, la banque de l'agence immobilière n'a pas prévenue cette agence que le prélèvement automatique du loyer avait été refusé. Cette même banque vient seulement de les prévenir. Donc aujourd'hui, on me demande de payer ce loyer en retard. J'aimerais donc savoir si c'est moi qui doit payer ou si c'est leur banque qui doit assumer le fait qu'elle ne les a pas prévenu et donc payer à ma place?